

Aux CTRs

Vous trouverez un communiqué de notre Président Jean-Claude METANS, nous vous demandons de le faire suivre à tous vos clubs.

Cette décision a été validée par le comité de la SCC sur proposition en date du 20 novembre 2012, elle doit être mise en place et appliquée par tous les clubs pratiquants les disciplines gérées par la CNEAC.

Pour répondre à certaines interrogations, je vous laisse lire le contenu et les raisons de cette décision.

Nous comptons sur tous pour appliquer cette résolution dans un esprit de convivialité et de camaraderie qui a de toujours régi nos relations.

Je garde de notre réunion le souvenir de 2 journées constructives et retiens de nos échanges votre souhait de nous aider dans le rôle qui est le votre, être la courroie de liaison avec les clubs de votre région.

Avec mes Amitiés.

Bonne journée.

Le secrétaire général de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.

Communiqué de la CNEAC sur la participation de 1 Euro

Jusqu'à présent, la CNEAC a évolué de manière très satisfaisante et représente une des plus importantes commissions de notre fédération de tutelle, la Société Centrale Canine.

Le développement de nos activités doit se poursuivre et même s'accroître. Ceci représente un investissement financier important auquel il faut faire face.

Pour mener à bien ce développement dans les meilleures conditions, la CNEAC participe par l'attribution de subvention à ses divers organes et groupes de travail.

Dans la perspective de cette évolution, Il est donc nécessaire de prévoir un budget affecté à chaque organisation ou groupe de travail en fonction de la nature de l'évènement. Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration de la Société Centrale Canine, notre autorité de tutelle, a validé notre demande d'instaurer une participation de un Euro par concurrent senior sur les engagements de tous les concours, toutes disciplines confondues.

Cette somme globale en fonction du nombre de participants seniors, sera remise par chèque libellé à l'ordre de la S.C.C., le jour du concours, par le trésorier ou le président du club au JUGE ou au responsable du jury, à charge pour lui de le transmettre au secrétariat de la CNEAC avec son rapport du concours.

Ces sommes ainsi récoltées, comme je l'ai déjà précisé, seront redistribuées sur présentation de budget de fonctionnement et de perspectives d'évolution, sous forme de subvention, à l'ensemble de nos groupes de travail et disciplines. Dont je rappelle la liste :GT Formations, GT Ecole du Chiot et Conventions Villes,GT Education, GT Informatique, GT Internet, GT Attelage, GT Chiens visiteurs, GT Handi, GT Fly Ball Frisbee, GT Obéyrythmée, GT Agility, GT Cross-Canin, GT Grands évènements et communication.

Je vous remercie de votre attention

Jean Claude METANS.

Vice président de la SCC,

Président de la CNEAC